

Public Sénat, 20 juillet 2020

Le Sénat favorable à la mise en place de mesures de sûreté pour les auteurs d'infractions terroristes



Une proposition de loi de l'Assemblée nationale sur la mise en place de mesures de sûreté pour les auteurs d'infractions terroristes sera examinée en séance le 21 juillet. Elle prévoit notamment le port du bracelet électronique pour les détenus libérés.